

Bretagne

La région Bretagne regroupe 4 départements qui représentent 5 % de la population nationale, et sa densité est de 107h/Km². Depuis vingt ans, la population s'accroît de 0,4 % par an du fait d'un solde migratoire positif et du renouvellement naturel. 80 % des migrants appartiennent à des familles d'actifs. La population néanmoins vieillit et il y a aujourd'hui autant de personnes de plus de 60 ans que de jeunes de moins de 25 ans.

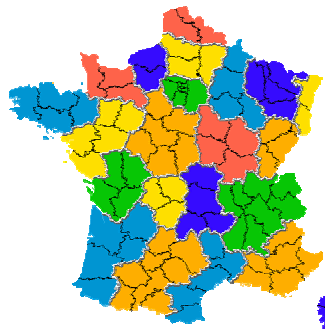
Par son PIB, la Bretagne est classée¹ 7^{ème} et contribue pour 4,1 % au PIB national. Le PIB par habitant est de 19.345 euros. Depuis 1990, la Bretagne connaît une croissance de l'emploi importante et continue. Le taux de chômage, 7,5 %, est plus faible que la moyenne nationale (9 %) et la médiane du revenu fiscal s'établit à 13.617 euros (5^{ème} rang) tandis que 56,7 % des ménages sont imposés.

En ce qui concerne les entreprises, la Bretagne en compte 119.497 (9^{ème} rang), elles se répartissent entre l'industrie (11 %), la construction (14,4 %), le commerce (26,5 %) et les services (48 %).

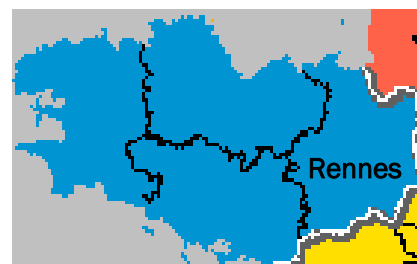
La région a une densité artisanale moyenne de 143 artisans pour 100.000 habitants, et compte 41.556 artisans, soit 5,1 % des effectifs métropolitains. L'agriculture bretonne est importante et est essentiellement centrée sur l'élevage ainsi que l'industrie agroalimentaire. L'activité touristique est bien développée et peut se comparer à celle de l'Aquitaine.

En 2002, la région a enregistré 5.914 créations entreprises (9^{ème} rang), 2.430 réactivations et 2.355 reprises, ce qui correspond à une croissance annuelle globale de 3,2 %, soit la 2^{ème} plus importante variation positive enregistrée sur le territoire. L'activité est concentrée sur Rennes et Brest et les zones côtières.

TABLEAU DES CORRESPONDANCES ADMINISTRATIVES



Cours d'appel	Départements	Barreaux
Rennes	Finistère	Brest
Rennes	Côtes-d'Armor	Dinan
Rennes	Côtes-d'Armor	Guingamp
Rennes	Morbihan	Lorient
Rennes	Finistère	Morlaix
Rennes	Finistère	Quimper
Rennes	Ile-et-Vilaine	Rennes
Rennes	Côtes-d'Armor	Saint-Brieuc
Rennes	Ile-et-Vilaine	Saint-Malo
Rennes	Morbihan	Vannes



Organisée autour d'une cour d'appel, de 5 départements et de 10 barreaux, la Bretagne a un effectif de 927 avocats (9^{ème} rang¹) et sa densité est faible : 36,2 avocats pour 100.000 habitants. La Bretagne connaît une croissance soutenue de ses effectifs qui se concrétise notamment par une croissance du nombre des avocats inscrits de 22,2 % et de celui des stagiaires de 43 %. C'est principalement Rennes, capitale régionale qui bénéficie de la plus grande part de la croissance. Paradoxalement la région ne semble pas très attractive pour l'établissement des barreaux secondaires dont le nombre est actuellement inférieur à celui de 1996, même si depuis 1999 la tendance s'est inversée. Il n'y a aucun avocat étranger inscrit à un barreau de la région. Les avocats implantés en Bretagne sont plutôt jeunes et la croissance des avocats honoraires se fait à un rythme plus ralenti que la croissance des avocats de plein exercice.

¹ Cette introduction fait référence à de nombreuses reprises au classement des 22 régions métropolitaines par ordre d'importance décroissant en fonction de différents paramètres économiques. Les sources et les dates relatives aux données sont indiquées en page 2.

I. POINTS DE REPÈRES

I.1 Profil économique régional

Population au 8.3.99-RP (milliers)	2906,2	Nombre d'entreprises au 1er janvier 2002	119.497
Part dans la population métropolitaine (%)	5 %	Industrie	13.163
Densité de population en 1999 (hab./km ²)	107	Construction	17.230
		Commerce et réparations	31.711
Produit intérieur brut 2000 (milliards d'euros)	56,7	Services	57.393
Part dans le PIB métropolitain (%)	4,1 %	Création d'entreprises	5.914
PIB par Habitant en 2000	19.345 euros	Dont réactivations	2.430
		Dont reprises	2.355
Médiane du revenu fiscal par UC en 2000	13.617,1 euros	Densité artisanale	143
Part des ménages imposés en 2000 (%)	56,7 %	Densité libérale des professions juridiques	36

Sources INSEE - ANPE

I.2 Population - Emploi

Départements	Population au 8.3.99	Projection de population au 1.1.2030	Taux d'évolution 2030/1999	Emploi - Effectifs au lieu de travail (milliers en 1999)	Taux de chômage BIT (%)
Cotes-d'Armor	542,4	541	-0,3%	195,8	7,6
Finistère	852,4	889	4,3%	320,8	8,2
Ile-et-Vilaine	867,5	1122	29,3%	360	7,1
Morbihan	643,9	700	8,7%	238,5	8,5
Bretagne	2906,2	3252	11,9%	1115,3	7,8

Sources INSEE - ANPE

I.3 Glossaire

PIB - Il correspond à ce que produit l'économie d'un pays ou d'une région. C'est un agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits.

L'entreprise est définie, selon le règlement européen sur les répertoires d'entreprises, comme "la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision." Elle est soumise au régime des BIC.

Entreprise libérale - Personne, physique ou morale, disposant d'une comptabilité propre, en BNC et qui exerce, en toute indépendance, avec une responsabilité civile professionnelle, une activité dans les domaines de santé, juridique, judiciaire, technique ou commercial.

Médiane - Valeur intermédiaire d'un ensemble de données. 50 % des valeurs sont supérieures à la médiane et 50 % inférieures.

Etablissement - Unité locale (usine, magasin, bureau...) située en un lieu topographiquement isolé où s'exerce l'activité de l'entreprise.

Revenu fiscal - Somme des revenus déclarés à l'administration fiscale avant tout abattement. Il comprend les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites, les pensions alimentaires reçues, certains revenus du patrimoine, et les revenus sociaux imposables (indemnités de maladie et de chômage). Il exclut les revenus financiers exonérés d'impôt et les prestations sociales défiscalisées..

Chômage (au sens du BIT) - Les chômeurs sont les personnes sans travail (aucune heure travaillée au cours d'une semaine « de référence »), disponibles pour travailler sous 15 jours et qui accomplissent les démarches effectives pour rechercher un emploi.

Artisan - Personne physique ou morale exerçant à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services figurant dans la liste établie par le décret du 2 avril 1998 qui emploie moins de 20 personnes.

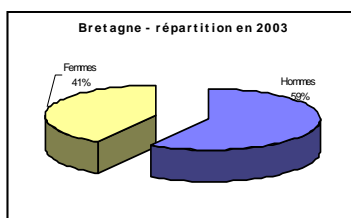
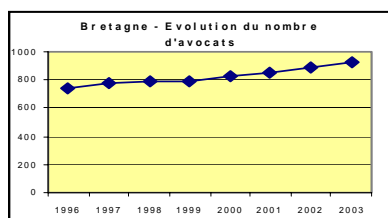
Densité libérale - Nombre d'entreprises libérales pour 100 000 habitants.

II. AVOCATS – REPARTITION ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

II.1 Nombre total d'avocats en Bretagne (inscrits au tableau et stagiaires)

Barreaux	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2003/1996
Rennes	283	289	299	308	327	346	367	386	36,4%
Brest	102	108	106	104	105	104	111	116	13,7%
Quimper	76	80	80	78	81	87	85	89	17,1%
Lorient	80	78	77	78	80	78	85	85	6,3%
Saint-Brieuc	66	72	79	74	76	74	76	80	21,2%
Vannes	50	52	53	55	60	64	64	67	34,0%
Saint-Malo	29	31	31	33	36	33	33	35	20,7%
Guingamp	24	23	23	23	24	26	25	26	8,3%
Morlaix	20	24	24	23	22	23	22	24	20,0%
Dinan	15	18	19	19	19	17	17	19	26,7%
Total région	745	775	791	795	830	852	885	927	24,4%
Variation annuelle		4,0%	2,1%	0,5%	4,4%	2,7%	3,9%	4,7%	

Source Ministère de la Justice – DACS – 1^{er} janvier



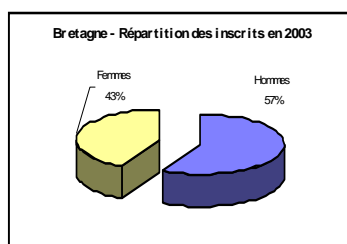
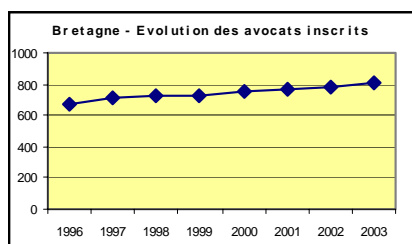
Les effectifs des avocats en Bretagne augmentent régulièrement, soit environ 3 % de croissance annuelle sur huit ans. Bien que cette croissance concerne tous les barreaux certains progressent davantage que d'autres. Ainsi Rennes et Vannes sont les seuls barreaux à voir leur poids relatif augmenter. Rennes, premier barreau de la cour d'appel représente, à lui seul, 41,6 % des effectifs de la région contre 38 % huit ans plus tôt. Il creuse l'écart avec celui de Brest qui est pourtant la deuxième agglomération de la région en nombre d'habitants.

Ce sont Guingamp et Lorient qui enregistrent les croissances les moins fortes.

II.2 Nombre total d'avocats inscrits en Bretagne

Barreaux	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2003/1996
Rennes	244	273	272	274	288	296	318	334	36,9%
Brest	95	98	98	97	98	95	92	94	-1,1%
Quimper	63	72	74	76	76	78	78	80	27,0%
Lorient	76	76	75	74	73	73	78	77	1,3%
Saint-Brieuc	61	65	68	64	73	70	70	70	14,8%
Vannes	47	45	49	52	56	57	58	60	27,7%
Saint-Malo	25	27	26	30	32	31	31	33	32,0%
Guingamp	22	20	19	21	22	25	25	26	18,2%
Morlaix	20	23	23	22	22	21	21	23	15,0%
Dinan	13	18	17	17	16	15	16	17	30,8%
Total région	666	717	721	727	756	761	787	814	22,2%
Variation annuelle		7,7%	0,6%	0,8%	4,0%	0,7%	3,4%	3,4%	

Source Ministère de la Justice – DACS – 1^{er} janvier



Sur la période d'observation, l'augmentation de l'effectif des inscrits est assez forte bien qu'un peu irrégulière.

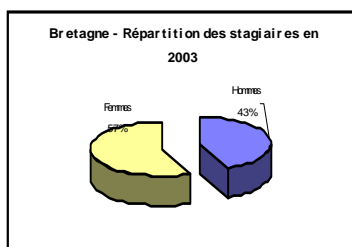
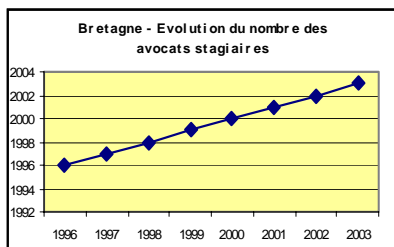
A lui seul, le barreau de Rennes capte 41 % des avocats inscrits au tableau dans la région. Avec une croissance de presque 37 % sur huit ans, il se renforce face à Brest, seul barreau à se situer, en 2003, à un niveau inférieur à celui de 1996.

Mis à part Lorient, tous les autres barreaux enregistrent une croissance de l'effectif à deux chiffres. Elle est même assez élevée pour les barreaux de Saint-malo, Dinan, Vannes et Quimper.

II.3 Nombre total d'avocats stagiaires en Bretagne

Barreaux	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2003/1996
Rennes	39	16	27	34	39	50	49	52	33,3%
Brest	7	10	8	7	7	9	19	22	214,3%
Quimper	13	8	6	2	5	9	7	9	-30,8%
Lorient	4	2	2	4	7	5	7	8	100,0%
Saint-Brieuc	5	7	11	10	3	4	6	10	100,0%
Vannes	3	7	4	3	4	7	6	7	133,3%
Saint-Malo	4	4	5	3	4	2	2	2	-50,0%
Guingamp	2	3	4	2	2	1	0	0	-100,0%
Morlaix	0	1	1	1	0	2	1	1	
Dinan	2	0	2	2	3	2	1	2	0,0%
Total région	79	58	70	68	74	91	98	113	43,0%
Variation annuelle		-26,6%	20,7%	-2,9%	8,8%	23,0%	7,7%	15,3%	

Source Ministère de la Justice - DACS - 1^{er} janvier



La croissance du nombre des avocats stagiaire est forte en Bretagne, +43 % en huit ans, mais elle se répartit différemment suivant les barreaux. En 2003, les stagiaires représentent 12 % de l'effectif des avocats de plein exercice.

Brest est de loin le barreau plus dynamique avec 214 % de croissance sur la période, sa part qui était de 9 % en 1996 a atteint 19 % de l'effectif stagiaire régional en 2003. Viennent ensuite : Vannes, Lorient et Saint Brieuc dont l'effectif a doublé dans le même temps.

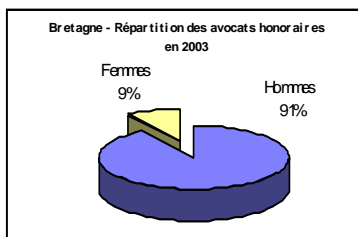
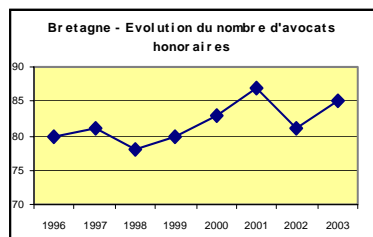
A noter qu'il faut relativiser ces taux de croissance qui s'appliquent sur des effectifs peu élevés. Et Rennes accomplit une bonne performance avec 33 % de croissance sur la période.

Quimper et Saint-Malo voient leurs effectifs diminuer, tandis que le barreau de Guingamp ne compte plus d'avocat stagiaire depuis deux ans.

II.4 Nombre total d'avocats honoraires en Bretagne

Barreaux	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2003/1996
Rennes	19	21	21	22	25	27	27	30	57,9%
Brest	10	8	8	11	12	14	13	14	40,0%
Quimper	12	12	11	11	10	10	9	7	-41,7%
Lorient	11	13	12	12	13	13	13	13	18,2%
Saint-Brieuc	4	4	4	4	3	3	3	6	50,0%
Vannes	6	6	6	6	6	6	6	6	0,0%
Saint-Malo	5	5	6	6	6	7	6	5	0,0%
Guingamp	7	7	6	5	5	5	2	2	-71,4%
Morlaix	2	2	2	2	2	2	2	2	0,0%
Dinan	4	3	2	1	1	0	0	0	-100,0%
Total région	80	81	78	80	83	87	81	85	6,3%
Variation annuelle		1,3%	-3,7%	2,6%	3,8%	4,8%	-6,9%	4,9%	

Source Ministère de la Justice - DACS - 1^{er} janvier



Le nombre d'avocats honoraires augmente lui aussi mais elle n'est pas très forte (+ 6,3 %) comparativement à celle des inscrits et des stagiaires et aux taux enregistrés dans d'autres régions comme l'Alsace.

La situation est contrastée. Dans certains barreaux l'effectif diminue, c'est le cas de Quimper, Guingamp, et Dinan, tandis que dans d'autres il augmente, comme à Rennes, Brest et Saint-Brieuc, ou encore il est stable, comme à Morlaix, Saint-Malo et Vannes.

I. 5 Age moyen des avocats en Bretagne

Département	Barreau	Hommes	Femmes	Age Moyen
Ile-et-Vilaine	Rennes	43,8	35,9	40
Finistère	Brest	43,1	39,6	41,7
Finistère	Quimper	44,1	38,6	41,5
Morbihan	Lorient	49,6	41,8	45,9
Côtes-d'Armor	Saint-Brieuc	48,9	38,7	46,9
Morbihan	Vannes	45,4	40,8	43,1
Ile-et-Vilaine	Saint-Malo	45	39,9	42,6
Côtes-d'Armor	Guingamp	49,3	40,7	44,9
Finistère	Morlaix	48,4	39,1	43,5
Côtes-d'Armor	Dinan	49,3	40,5	46,1

Source CNBF - 31 12 2003

La Bretagne est une région plutôt jeune où il n'y a aucun barreau dont l'âge moyen atteint 50 ans. Cela se vérifie en particulier pour le barreau de Rennes où l'on trouve la plus faible moyenne d'âge constatée pour les femmes et toutes catégories confondues. Avec seulement 35,9 ans d'âge moyen le barreau de la capitale bretonne est comparable à celui de Paris.

C'est au barreau de Lorient que l'on observe la moyenne d'âge la plus forte chez les hommes. A noter que, l'âge moyen le plus élevé observé chez les femmes (41,8 ans à Lorient) est moins élevé que l'âge moyen le plus faible observé chez les hommes (43,1 ans au barreau de Brest). L'écart est d'environ 7 ans entre hommes et femmes que l'on considère l'âge moyen le plus faible ou l'âge moyen le plus élevé.

II. 6 Avocats étrangers en Bretagne et avocats inscrits à un barreau étranger

Il n'y a aucun avocat de nationalité étrangère en Bretagne, ni d'avocat qui soit inscrit à un barreau étranger.

II. 7 Bureaux secondaires en Bretagne

Départements	Barreaux	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2003/1996
Ile-et-Vilaine	Rennes	6	2	1	2	2	2	4	3	-50,0%
Finistère	Brest	0	0	0	0	5	3	3	3	
Finistère	Quimper		0	1	1	1	0	0	0	
Morbihan	Lorient	3	3	3	2	2	2	2	3	0,0%
Côtes-d'Armor	Saint-Brieuc	4	1	1	1	1	1	2	2	-50,0%
Morbihan	Vannes	2	3	3	1	0	2	1	1	-50,0%
Ile-et-Vilaine	Saint-Malo	2	1	0	0	1	2	2	2	0,0%
Côtes-d'Armor	Guingamp	4	2	2	2	2	3	3	2	-50,0%
Finistère	Morlaix		0	0	0	0	2	1	1	
Côtes-d'Armor	Dinan		0	0	0	0	0	1	3	
Total		21	12	11	9	14	17	19	20	-4,8%
Variation Annuelle			-42,9%	-8,3%	-18,2%	55,6%	21,4%	11,8%	5,3%	

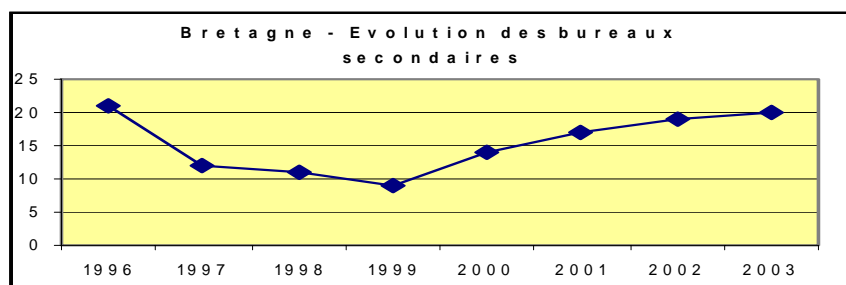
Source Ministère de la Justice - DACS - 1^{er} janvier

Sur l'ensemble de la région le nombre de bureaux secondaires diminue de presque 5 % en huit ans.

Quimper ne compte aucun barreau secondaire.

Quatre barreaux sur 10 voient leur effectif diminué de moitié.

Seuls Brest, Morlaix et Dinan enregistrent une légère croissance.



II. 8 Densité

Cours d'appel	Départements	Barreaux	Densité
Rennes	Ile-et-Vilaine	Rennes	53,1
Rennes	Finistère	Brest	32,8
Rennes	Finistère	Quimper	24,9
Rennes	Morbihan	Lorient	23,2
Rennes	Côtes-d'Armor	Saint-Brieuc	29,5
Rennes	Morbihan	Vannes	24,2
Rennes	Ile-et-Vilaine	Saint-Malo	24,8
Rennes	Côtes-d'Armor	Guingamp	15,3
Rennes	Finistère	Morlaix	16,9
Rennes	Côtes-d'Armor	Dinan	18,9
Total Cour d'appel			36,2

Source Ministère de la Justice – DACS – 1^{er} janvier

La Bretagne, malgré son dynamisme, compte encore parmi les régions dont la densité est faible (36,2 avocats pour 100.000 habitants), la moyenne nationale étant de 68,8 %. Rennes, qui est à la fois, la capitale régionale, la cour d'appel et la barreau le plus dense de la région, a une densité inférieure de 15 points à ce niveau. La région se place en 13^{ème} position du classement des régions métropolitaines ; les départements du Morbihan et des Côtes d'Armor comptant parmi les départements dont la densité est la plus faible de France.

A propos des sources de données

A défaut d'avoir à disposition une seule base de données exhaustive, nos travaux statistiques se sont organisés autour de plusieurs sources de référence permettant de construire une grille de lecture et d'analyse variable par variable. Pour cette partie dédiée à la démographie, il s'est agi, premièrement, de la base du Ministère de la Justice. C'est incontestablement, la plus exhaustive en ce qui concerne les effectifs mais du fait que les données sont agrégées par barreau leur niveau de détail ne permet pas certaines analyses. Aussi en complément, nous avons fait appel aux données de la Caisse Nationale des Barreaux Français dont l'effectif a représenté, en 2003, 96,8 % de l'effectif total recensé par le Ministère.

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que non seulement la taille des échantillons n'est pas la même d'une base à l'autre mais que, de plus, les dates de collecte des données diffèrent. En conséquent tout rapprochement de l'une à l'autre serait hasardeux.

=====
Nous remercions vivement pour leur aimable collaboration et la mise à notre disposition de données : les ministères, organismes professionnels et statistiques et notamment la Chancellerie (Direction des Affaires Civiles et du Sceau (DACs) et la Caisse Nationale des Barreaux Français (CNBF)).
 =====